Initiatives ministérielles

Le gouvernement a mal géré toute cette affaire. Je trouve difficile de m'étendre là-dessus, étant donné que la déclaration du ministre nous a été communiquée il y a 15 minutes à peine. Cependant, le ministre a dit qu'il n'était pas responsable de cela.

Les débats à la Chambre soulèvent de graves questions. Je ne crois pas qu'on en tienne compte. Cet été, durant une période critique, il y a eu un manque de leadership. Le ministre n'était pas là pour répondre aux questions. Le premier ministre faisait du canot quelque part et s'est contenté de formuler des observations très générales que j'ai trouvées tout à fait insultantes pour moi, en tant que parlementaire, et pour les Canadiens.

Le Parti réformiste veut remercier nos troupes. Il exige que le Parlement établisse des critères avant que nous ne devenions le service 911 des Nations Unies. Il faut le faire au Parlement et non pas simplement au Cabinet. On doit rétablir la confiance des Canadiens dans les opérations de maintien de la paix, dans la gestion du gouvernement et dans le leadership dont il devrait faire preuve.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je m'excuse. J'ai oublié de déposer la lettre pendant ma déclaration initiale. Je souhaiterais déposer la lettre que M. Kofi Annan, sous-secrétaire général, Opérations de maintien de la paix, nous a fait parvenir et qui précise les décisions des Nations Unies. Elle devrait intéresser tous les parlementaires.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le ministre a-t-il le consentement unanime pour déposer la lettre?

Des voix: D'accord.

LOI DE 1995 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

L'hon. Lawrence MacAulay (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-105, Loi mettant en oeuvre une convention conclue entre le Canada et la République de la Lettonie, une convention conclue entre le Canada et la République d'Estonie, une convention conclue entre le Canada et la République de la Trinité et Tobago, une convention conclue entre le Canada et la République de Hongrie, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1020)

PÉTITIONS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition qui a circulé partout au Canada. Elle est signée par un certain nombre de Canadiens des régions d'Oakville, de Burlington et de Mississauga, en Ontario.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la gestion familiale et le soin des enfants d'âge préscolaire est une profession honorable qui n'est pas reconnue à sa juste valeur dans notre société. Ils déclarent également que la Loi de l'impôt sur le revenu exerce une discrimination contre les familles qui décident de prendre soin, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques ou de personnes âgées.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de poursuivre des initiatives visant à supprimer cette discrimination contre ces familles.

LA BFC CALGARY

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par 7 953 personnes. Elle fait partie d'une plus longue pétition contenant près de 10 000 signatures, principalement de gens de Calgary.

Ces résidents s'opposent à la fermeture de la BFC Calgary et sont de plus en plus préoccupés, car ils ont appris que le déménagement de la BFC Calgary à Edmonton ne fera pas économiser l'argent des contribuables. En fait, le déménagement ne vise pas à réaliser des économies.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je désire informer la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 16 minutes, en raison de la déclaration ministérielle.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions restent au Feuilleton.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord? Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES TÉMOINS

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C-78, Loi instaurant un programme de protection pour certaines personnes dans le cadre de certaines enquêtes ou poursuites, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir d'ouvrir aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-78, Loi sur le programme de protection des témoins, et d'en demander l'adoption à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi vise à doter pour la première fois d'un fondement législatif le programme de protection des sources et des témoins de la Gendarmerie royale du Canada. Je suis persuadé